



CESB - Centre d'Etudes Supérieures de Banque
Conseil en Gestion de patrimoine

zoom sur le CESB

Conseil en gestion de patrimoine

Les objectifs

Le CESB Conseil en gestion de patrimoine est une formation diplômante qui permet d'acquérir les connaissances et les compétences juridiques, fiscales, financières et commerciales pour l'exercice de ce métier spécifique du conseil patrimonial.

A l'issue de ce parcours pédagogique, le Conseiller en gestion de patrimoine doit révéler une triple capacité :

- > une capacité d'écoute et de questionnement pour cerner un client et son patrimoine ;
- > une capacité d'analyse et de synthèse, reflétée dans un bilan critique et prospectif ;
- > une aptitude à maîtriser des savoirs techniques et à coordonner différentes expertises.

Les publics concernés

La formation s'adresse aux collaborateurs expérimentés de niveau minimum Bac + 2/3, diplômés de l'enseignement supérieur ou de l'Institut Technique de Banque (ITB), ainsi qu'aux professionnels disposant déjà d'une solide expérience de la gestion de comptes de clientèle.

Préalablement à l'inscription, des connaissances de base portant sur l'ensemble des produits bancaires, le droit de la famille et la fiscalité du particulier sont nécessaires : ouverture, fonctionnement et clôture de comptes, ventes d'OPCVM et de contrats d'assurances-vie, crédits immobiliers, régime matrimonial légal, fiscalité de base du particulier.

La pédagogie

Cette formation en présentiel de 34.5 jours se déroule de janvier (N) à juin (N+1), sauf pendant les vacances scolaires de la zone géographique concernée, au rythme (en moyenne) d'une fois par mois : un jeudi, vendredi, samedi consécutifs.

L'effectif des promotions est compris entre 35 et 50 candidats, issus de plusieurs établissements.

Un contrôle continu est effectué pendant les six séances de travaux dirigés.

Le contrôle des connaissances repose sur quatre examens partiels, trois épreuves écrites terminales et un Grand oral.

Les enseignements et les examens sont assurés par des professionnels de la gestion de patrimoine.

La charge de travail personnel pour le candidat est estimée à quatre heures par semaine. A mi-scolarité, les groupes constitués pour les travaux dirigés permettent également d'échanger des informations et de s'entraîner aux épreuves terminales.

La méthode pédagogique privilégiée pendant le cursus est l'étude de cas.



Les objectifs opérationnels

Le Conseiller en gestion de patrimoine doit permettre à son client d'arrêter une stratégie pour atteindre ses objectifs patrimoniaux essentiels : enrichissement, train de vie, protection de proches, prévoyance.

Le candidat, à l'issue du cycle, sait donc contribuer à l'optimisation de :

- l'application des règles de droit aux personnes (choix d'un régime matrimonial, modes de donation, formes de testament), aux biens et aux contrats (indivisions, sociétés, mandats) ;
- l'application des règles d'imposition des revenus, des plus-values, de la fortune, des mutations, sans commettre d'abus de droit ;
- la gestion d'actifs : monétaires, financiers, immobiliers ;
- la couverture des risques sociaux : décès, invalidité, cessation d'activité...

- l'interaction entre patrimoine privé et patrimoine professionnel du chef d'entreprise.

Le lauréat du cycle peut également, avec l'aide éventuelle d'experts :

- abriter et transmettre des actifs,
- améliorer un rendement, rationaliser ou simplifier une gestion.

Au-delà de ces compétences techniques, le CESB Conseil en gestion de patrimoine forme à la relation avec la clientèle privée en privilégiant la méthodologie de l'approche globale. Le Conseiller en gestion de patrimoine doit en effet être capable d'instaurer un climat de confiance avec son client dans le but de découvrir sa situation personnelle, de le faire adhérer au diagnostic proposé ainsi qu'aux préconisations formulées.

Le positionnement du Gestionnaire de patrimoine

Le gestionnaire de patrimoine a pour rôle d'accompagner une clientèle de personnes physiques dans la constitution et/ou l'optimisation de leur patrimoine.

Généraliste du patrimoine, il est en relation avec les experts nécessaires : juristes, fiscalistes, spécialistes de l'immobilier et de la gestion d'actifs.

Suivant les structures, le gestionnaire de patrimoine est rattaché :

- à la direction du réseau (par l'échelon local – directeur de groupe ou directeur d'agence) ;
- à la direction de la gestion privée érigée en direction opérationnelle.

Les missions du Gestionnaire de patrimoine

Ses missions, auxquelles le CESB Conseil en gestion de patrimoine a vocation à le préparer, sont principalement :

- d'analyser la situation de son client (bilan patrimonial),
- de l'aider à définir ses objectifs et ses besoins,
- de lui proposer le cadre juridique et fiscal le plus adapté,
- de l'orienter vers les placements les plus judicieux.

Les objectifs et les situations des clients évoluant, de même que les marchés et la réglementation, la gestion de

patrimoine est un métier nécessitant des contacts étroits et réguliers avec la clientèle.

Par ailleurs, le gestionnaire de patrimoine a de plus en plus souvent pour mission :

- de rechercher de nouveaux clients patrimoniaux,
- dans les banques de réseau, d'animer et d'informer des chargés de clientèle (particuliers et entreprises).

Le programme pédagogique

■ Cadre de la gestion de patrimoine

- > La reconnaissance d'un nouveau métier
- > Les enjeux professionnels et les stratégies
- > Les risques juridiques de la gestion de patrimoine et leur prévention

■ Droit patrimonial

- > Les régimes matrimoniaux
- > Le droit de propriété et le démembrement du droit de propriété
- > Les sociétés civiles
- > Les autres structures sociétales

■ Fiscalité du particulier

- > L'imposition des revenus
- > L'imposition du capital
- > La gestion internationale privée

■ Transmission du patrimoine privé

- > La transmission entre vifs
- > La transmission pour cause de décès

■ Transmission du patrimoine professionnel

- > La préparation de la transmission
- > La réalisation de la transmission

■ Assurance-vie (spécificités juridiques et fiscales)

- > Les principes juridiques
- > Les règles fiscales
- > La retraite
- > L'épargne salariale

■ Marchés financiers et investissements en valeurs mobilières

- > La connaissance des marchés financiers
- > La maîtrise de l'environnement des valeurs mobilières
- > L'investissement en Bourse
- > La gestion d'un portefeuille
- > Les techniques de gestion obligataire
- > La gestion d'un portefeuille « actions »
- > La gestion juridique et fiscale d'un portefeuille de valeurs mobilières
- > La gestion financière du patrimoine privé

■ Immobilier patrimonial

- > Les stratégies immobilières du particulier
- > L'expertise du bien immobilier
- > L'acquisition immobilière
- > L'optimisation juridique, fiscale et financière du patrimoine immobilier

■ Diagnostic patrimonial et ingénierie (travaux dirigés)

- > Travaux dirigés intégrant à la fois l'approche client, l'analyse patrimoniale et les connaissances techniques

vos contacts

Délégation Alsace/Bourgogne/Franche-Comté	03 88 22 77 55	strasbourg@cfpb.fr
Délégation Centre	02 38 62 29 89	orleans@cfpb.fr
Délégation Côte d'Azur	04 97 07 20 10	nice@cfpb.fr
Délégation Ile-de-France	01 41 02 56 74	paris@cfpb.fr
Délégation Midi-Pyrénées	05 62 26 98 26	toulouse@cfpb.fr
Délégation Nord-Picardie	03 20 14 97 60	lille@cfpb.fr
Délégation Normandie	02 35 12 46 35	rouen@cfpb.fr
Délégation Provence/Languedoc-Roussillon	04 91 42 08 82	marseille@cfpb.fr
Délégation Lorraine/Champagne-Ardenne	03 83 36 68 41	nancy@cfpb.fr
Délégation Ouest		
> Nantes	02 40 48 79 00	nantes@cfpb.fr
> Rennes	02 99 22 37 80	rennes@cfpb.fr
Délégation Rhône-Alpes / Auvergne	04 78 52 68 31	lyon@cfpb.fr
Délégation Sud Atlantique	05 57 87 46 60	bordeaux@cfpb.fr

www.cfpb.fr



PEFC
PEFC/10-31-1149



Imprimé avec des encres végétales sur du papier PEFC par une imprimerie détentrice de la marque Imprim'vert, label qui garantit la gestion des déchets dangereux dans les filières agréées. La certification PEFC garantit que le bois utilisé dans la fabrication du papier provient de forêts gérées durablement.



**Centre de Formation
de la Profession Bancaire**
5 esplanade Charles de Gaulle
TSA 85000
92739 Nanterre cedex
T 01 41 02 55 00
F 01 41 02 55 55
www.cfpb.fr

◆ ○ □ ● F

CESBGP092011/

© photo : d'après l'oeuvre originale "Corridor" de Sarah Zuili

RNCP

DIPLÔMES D'ETAT

DIPLÔMES PROFESSIONNELS

SÉMINAIRES ET MODULES DE PERFECTIONNEMENT

M2

- Master Conseiller clientèle de professionnels
- Master Chargé d'affaires entreprises
- Master Gestionnaire de patrimoine
- Master risques/conformité

M1

- D.J. Passerelle
- M1 Finance Analyste crédit

Licence

- Licence Conseiller expert clientèle
- Licence Conseiller gestionnaire clientèle de particuliers

BTS

- BP Banque
- BTS Banque particuliers
- BTS Banque professionnels

CEPC

- Manager conformité
- CESB Gestion de patrimoine
- CESB Management
- ITM
- DEAdF

CMPC

- ITB
- Certificat Ecole des cambistes

CDPC

- CDPC Conseiller patrimonial agence
- CDPC Conseiller clientèle de professionnels

CIPC

- Titre homologué Conseiller service client
- CIPC Chargé d'accueil de clientèle bancaire

Formations inter

Métiers

- Transverses
 - > Banque et assurance
 - > Management
 - > Conformité
- Banque des particuliers
- Banque des professionnels et des entreprises
- Gestion de patrimoine
- Back-office bancaire
- Marchés financiers

Formations intra

- > Sessions adaptées aux besoins exprimés par une banque cliente, conçues soit à partir de formations préexistantes, soit sur mesure en s'appuyant sur une analyse fine des populations, des objectifs opérationnels et du contexte dans lequel s'inscrit l'action

Modules de perfectionnement e-learning

Métiers

- Transverses
 - > Lutte anti blanchiment
 - > Loi de finances
- Conseiller Patrimonial Agence
- Conseiller Clientèle de Professionnels
- Chargé d'affaires entreprises
- e-Brp (banque de ressources pédagogiques en ligne)

Solutions certification/vérification AMF

- > Offre entraînement et certification
- offre banques
- offre écoles/universités
- > Offre entraînement et vérification

en alternance
en formation continue
banque des particuliers
banque des professionnels
banque de l'entreprise
banque d'investissement et de marchés

● ▲ ■ ◆
@ P mix formation (e-learning + présentiel)

CDPC : Cycle de Développement Professionnel Certifié
CEPC : Cycle d'Expertise Professionnelle Certifié
CESB : Centre d'Etudes Supérieures de Banque
CIPC : Cycle d'Intégration Professionnelle Certifié
CMPC : Cycle de Maîtrise Professionnelle Certifié

DEAdF : Diplôme d'Expert en Administration de Fonds
D.J. : Diplôme d'Université
ITB : Institut Technique de Banque
ITM : Institut des Techniques de Marchés